

Introduction: Jeu et contexte urbain

Jean Ader et Hélène Jouve
Comité pour le Développement des Espaces pour le Jeu
36, rue de Tlemcen
F - 75020 Paris
France

Il est maintenant clairement admis que le jeu - et tout particulièrement celui auquel est attaché le Comité pour le Développement des Espaces pour le Jeu (CODEJ), c'est-à-dire le jeu libre, celui dont l'enfant a l'initiative et la maîtrise - est indispensable au développement harmonieux de l'enfant. Qu'il s'agisse de psychologues du développement, de psychanalystes... ou de pédagogues, tous s'accordent pour reconnaître au jeu le statut d'espace intermédiaire, où se négocie la prise en compte du réel. "Parce que dans sa gratuité, il autorise les répétitions, les recommencements, les déplacements, les substitutions, parce qu'il permet des victoires - si localisées ou fantasmatiques soient-elles - sur soi-même et sur le monde extérieur, le jeu est une activité capitale de l'enfance" (Pécheux, 1990, 223).

Favoriser l'activité ludique de l'enfant, c'est lui donner l'occasion d'interactions nombreuses et diverses avec un environnement - affectif, social, physique - riche.

Or, jusqu'à maintenant, le milieu urbain n'a que très peu été considéré du point de vue de son potentiel ludique. Les villes ne cherchent guère à développer et à mettre en avant leurs ressources-jeux, alors que par ailleurs elles tiennent discours sur la qualité de la vie, de l'environnement... Il est par contre plus fréquent de voir des jeux spontanés d'enfants ou d'adolescents ressentis comme des nuisances par le voisinage et plus généralement par l'environnement adulte - certaines tranches d'âge ayant d'ailleurs plus de difficultés que d'autres à faire admettre leurs pratiques.

S'opposent alors contraintes ou interdits (... de jouer sur les pelouses) dont l'objectif est de canaliser cette effervescence ludique pour la cantonner dans des espaces plus ou moins strictement réservés au jeu. Une relative standardisation de leur aménagement s'opère qui conduit à une codification des pratiques ludiques - l'accent étant alors mis sur la dimension motrice du jeu - et par conséquent à une réduction extrême de l'expression ludique.

Ce constat nous mène bien loin de la notion d'environnement riche auquel nous faisons allusion tout à l'heure. Pourtant le contexte urbain est à même d'offrir l'occasion de rencontres diverses (et non pas seulement avec d'autres enfants), de donner accès aux enfants et aux jeunes à un véritable espace social, inter-générationnel et interculturel. Il est en capacité de favoriser la sécurité des jeunes à la fois sur le plan physique - en coordonnant harmonieusement la place de chacun, motorisé, cycliste, et piéton - et sur le plan affectif - en permettant à l'enfant d'évoluer dans son secteur, son quartier, sa ville, en y trouvant ses marques, ses repères, ses repaires, lui donnant progressivement accès à une relative autonomie. L'environnement urbain devrait aussi donner à l'enfant l'occasion d'expériences diverses et par conséquent lui offrir une palette d'espaces multiples qui sollicitent imagination, créativité, expériences senso-

rielles. Cette palette devrait favoriser différentes formes d'appropriation selon l'humeur de l'enfant, selon qu'il vient jouer seul ou avec d'autres, qu'il apporte ou non ses jeux et jouets, qu'il cherche à organiser des jeux collectifs ou des jeux sportifs...

Offrir une telle variété de possibilités au jeu des enfants - qu'ils sauront encore enrichir au-delà de ce que nous pouvons imaginer pour eux - c'est leur donner accès, d'une part, à des espaces aux différentes échelles de la ville (à proximité du logement, quartier, ville) et d'autre part, ayant des vocations diversifiées:

- des espaces aménagés pour le jeu, c'est à dire qui suscitent des activités ludiques sans les dicter;
- des espaces sans affectation particulière mais qui peuvent donner lieu à des appropriations de type ludique (point de rendez-vous, zones "à rouler" ou "à patiner");
- des espaces dont les fonctions premières sont autres mais qui sauront tolérer, accepter voire accueillir des activités ludiques.

En fait, créer les conditions favorables au développement de l'enfant, c'est lui permettre d'entretenir des rapports ludiques avec son environnement. Or le contexte urbain est aujourd'hui l'une des composantes majeures de cet environnement sur laquelle il est possible d'agir en cherchant à développer son potentiel ludique, ses capacités d'ouverture au jeu de l'enfant. C'est la perspective que les articles qui suivent vont tenter de cerner.

L'approche de ce numéro spécial n'est ni celle de la recherche, ni celle des sciences sociales. C'est une démarche d'hommes de terrains engagés à un titre ou à un autre dans la revendication d'une plus large prise en compte de l'activité ludique dans la production et dans la gestion des espaces de la ville; démarche solidaire de la revendication d'un "droit de cité" pour l'enfant et l'adolescent, mais qui se veut optimiste dans son attention aux signes de changement et aux promesses des innovations.

Pour rendre plus explicite le pourquoi de ce numéro spécial, nous présenterons rapidement le groupe qui en est l'initiateur. Le Comité pour le Développement de l'Espace pour le Jeu (CODEJ) qui fête cette année son vingtième anniversaire, est né de la convergence entre les préoccupations de responsables engagés les uns dans l'aménagement et la gestion de l'habitat social, les autres dans le mouvement éducatif - au sens large où l'éducation déborde l'école pour concerner le temps libre.

Cette convergence s'est explicitée en France à l'occasion de la conférence de l'International Playground Association (IPA) tenue à Paris sur le thème "Terrains de jeu avec ou sans animateur", en 1969. Or, 1969 marque un tournant pour l'urbanisation en France, puisque c'est cette année-là que les cinq premières Villes Nouvelles y sont créées, ouvrant la voie à une approche globale de la ville par opposition au traitement du logement par "Grands Ensembles" qui avait jusque là prévalu.

L'autre versant du contexte concernait l'éducation, et plus particulièrement le développement de l'enfant dans son temps libre et ses loisirs. Dans la traîne du mouvement de 1968, on remettait en cause la priorité accordée aux structures d'encadrement et d'animation pour valoriser les approches plus individualisées et plus libres par lesquelles l'enfant construit son autonomie.

Dans ce contexte, la réponse normée que constituaient les équipements socio-éducatifs apparaissait comme une réponse insuffisante aux besoins liés aux activités de temps libre des enfants et des jeunes. Il fallait aussi, en desserrant ou prévenant les contraintes qui pèsent sur l'espace de l'enfant en milieu urbain, proposer à son activité

spontanée - au jeu libre - des lieux offrant des possibilités suffisamment riches et nombreuses pour que cette activité serve pleinement son développement.

En fédérant l'expression de cette exigence le CODEJ a servi de catalyseur aux efforts qui visaient d'abord à produire un meilleur accompagnement de l'habitat, puis à réinterpréter le cadre de vie de l'enfant. D'où son objectif, toujours maintenu, qui est de favoriser la création d'un environnement intégrant le jeu.

Pour réaliser cet objectif le CODEJ fonctionne comme un réseau de partenaires soit institutionnels (mouvements éducatifs, collectivités locales, organismes de logement social) soit individuels (professionnels de l'enfance ou de l'aménagement urbain), entre lesquels il développe les échanges, la communication et la formation mutuelle.

Aujourd'hui l'intérêt pour les problèmes de la ville croît dans l'opinion publique française, tandis que s'organise une politique visant à "civiliser la ville". Dans ce nouveau contexte, le CODEJ s'attache à souligner combien l'angle, apparemment étroit, sous lequel il aborde les problèmes se révèle fécond.

BIBLIOGRAPHIE

PECHEUX, M.G. (1990), Le développement des rapports de l'enfant à l'espace, Nathan Université, Paris, 223.



Photo: Sylvie Astié (ENSAAMA, Paris)

Introduction: Play in Its Urban Context

Jean Ader and H el ene Jouve
Comit e pour le D veloppement des Espaces pour le Jeu
36, rue de Tlemcen
F - 75020 Paris
France

Nowadays it is generally admitted that play is indispensable to a child's harmonious development. This particularly applies to the kind to which the Committee for the Development of Spaces for Play is devoted, namely spontaneous play which the child can both initiate and control. Whether they come from developmental psychology, psychoanalysis or teaching, professionals agree that play produces an intermediate or transitional space, through which the child comes to terms with reality. "Because its spontaneity allows repetition, fresh starts, displacement, and substitution, and because it permits victories, however circumscribed or imaginary, over both oneself and the outer world, play is an essential activity in childhood" (P echeux, 1990, 223). To promote such activity is to afford the occasion for numerous and various interactions with a positive environment, in its emotional, social and physical aspects.

However, until now the urban milieu has only rarely been considered from the viewpoint of its ludic potential. Cities almost never try to develop or put forward their resources for play, whereas quality of life, environment, etc., are being discussed. On the other hand it is all too common to see the spontaneous play of children or adolescents resented as a nuisance by the neighbourhood or by the adult world in general - certain age groups finding it harder than others to have their activities accepted. Play is hindered by constraints and prohibitions (playing on the grass) whose aim is to channel its effervescence so as to confine it, more or less strictly, to areas set aside for its practice. A relative standardization of the equipment in these playing areas functions to codify the activities - the accent falling chiefly on the dimension of movement - and as a result greatly reduces ludic expression.

This policy leads us rather far from that notion of a positive environment to which we have just referred. The urban context, however, is quite capable of affording encounters of all kinds (and not only with other children), and to make accessible to children and young people a space that is truly social, multi-generational, and cross-cultural. It can very well promote, at the same time, the physical security of young people - by smoothly coordinating automobile, bicycle, and pedestrian traffic - and their emotional welfare - by letting the child move around in its locale, neighbourhood, and city and discover its distinguishing features, landmarks, and special haunts, while gradually finding relative autonomy. The urban environment should also expose the child to different kinds of experience and thereby offer a varied palette of spaces that call forth imagination, creativity, and sensory exploration. This palette should support different forms of appropriation depending on the child's temperament, on whether he wants to play alone or with others, whether he brings his games and toys with him or not, and whether he wants to organize group play or athletics.

In order to offer children such various possibilities - so they will know how to carry these beyond what we imagine for them - we must provide them with spaces which for one thing are open to the different scales of the city's life (the home, the neighbourhood, or the whole city) and for another thing are diversified in their roles:

- spaces equipped for play, supporting play activities without dictating them;
- spaces given to no particular function but able to welcome various play activities (meeting points, zones for bicycling or roller-skating);
- spaces whose principal function is non-ludic but which can tolerate, accommodate, and even welcome play activities.

Creating conditions favourable to the child's development means, in fact, letting him keep the ludic relations with his environment in good repair. Today the urban context is one of the main constituents of the environment that one can act upon in order to increase both the child's potential for play and his capacity for entering into it. It is this perspective which the following articles attempt to frame.

The approach taken by this special issue is not that of the researcher, nor that of the social scientist. It is an approach devised by people working close to practice, involved in one way or another with demanding that ludic activities be included in the production and the management of urban spaces. It is an approach committed to demanding that children and adolescents be granted "civic rights". But it intends to be optimistic and to pay attention to signs of change and prospects for innovation.

We shall quickly describe the group that stands behind this special issue, to clarify the reasons that motivated it. The Committee for the Development of Spaces for Play (CODEJ / CDSP), which celebrates its twentieth anniversary this year, was born out of preoccupations common to those active, on the one hand, in the design and management of the social environment and, on the other, in the educational movement (in that broad sense which has education transcending the school to include leisure time).

This common interest was made plain in France on the occasion of the 1969 Paris Conference of the International Playground Association (IPA) on the theme of "Playgrounds with or without an Organizer". 1969 marked a turning point for the urbanization of France, since this year saw the creation of the first five New Towns, opening the way for cities to approach the treatment of housing in a global fashion, in opposition to the "Grands Ensembles" approach that had prevailed until then.

The other part of this context concerned education, and particularly the child's development in his free time. In the wake of the 1968 movement, the priority given to accompaniment and social animation was being put into question; more value was given to freer and more individual approaches that would allow the child to build his autonomy.

In this context, the standard reaction of installing a socio-educational apparatus seemed inadequate in fulfilling the needs related to the leisure-time activities of children and young people. It was also becoming necessary, in order to loosen or lift the restraints put upon a child's space in the urban milieu, to open up spaces in which he could play spontaneously and freely. These spaces had to be sufficiently flexible and numerous so as the activities could fully serve the child's development.

By coordinating these demands, CDSP has served as a catalyst for efforts aimed, first of all, at producing a better accompaniment for living space, and then at re-inter-

preting the child's environment, whereby its constant objective has been to promote the creation of an environment that would integrate play.

In order to accomplish this objective, CDSP functions as a network for both institutional partners (educational groups, local organizations, housing agencies) and individuals (specialists in childhood or urban design), among whom it encourages exchanges, communication and mutual training.

Today, the interest of French public opinion in urban problems is growing to the degree that a politics aimed at "civilizing the city" is taking shape. Within this new context, CDSP has been keen to show that its apparently narrow manner of tackling the problem can be a fertile one.

BIBLIOGRAPHY

PECHEUX, M.G. (1990), "Le développement des rapports de l'enfant à l'espace" (Nathan Université, Paris), 223.



Photo: Olivier Darn   (ENSAAMA, Paris)